

## De Sarrant à Nice le parcours de la Veuve noire

Dénouement aux assises de Nice



De Sarrant à Nice le parcours de la Veuve noire

Ce matin lundi matin s'est ouvert devant la cour d'assises de Nice dans les Alpes-Maritimes, le procès de Patricia Dagorn, il devrait durer jusqu'à ce jeudi. Présumée innocente, cette femme de 57 ans est accusée de s'être attaquée à quatre hommes mûrs, dont deux sont morts dans des circonstances troubles, en 2011 et 2012 sur la Côte d'Azur.

Dans le Gers surtout du côté de Sarrant l'affaire sera suivie de près. Celle qui est surnommée "L'Empoisonneuse" ou "La Veuve noire" sur la cote d'Azur a en effet résidé un court moment en 2010 dans le département à Sarrant exactement au 2 rue du presbytère ou officiellement se trouvait le local de son entreprise de commerce de gros et de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie..

C'est de là, semble-t-il, qu'elle a rejoint une première fois la Côte d'Azur ou en juillet 2011, elle laisse une trace de son passage lorsque son compagnon de l'époque, un homme qualifié de marginal, est retrouvé mort dans leur chambre de meublé. Patricia Dagorn ne sera pas inquiétée dans cette affaire. C'est en Haute Savoie l'année suivante que les choses se compliqueront pour elle avec la plainte de la fille d'un octogénaire présentant des traces de coups. Ce triste épisode s'achèvera en 2013 avec une condamnation à 5 ans de prison, mais surtout une mise en corrélation avec le dossier de son compagnon retrouvé mort l'année précédente. Des faits troublants, de nombreuses adresses de veufs âgés, des cartes bancaires, des chèquiers autant d'indices qui mèneront les enquêteurs sur les pistes de quatre empoisonnements dont deux se solderont par la mort des victimes. La justice se penche depuis ce matin donc sur le cas de Patricia Dagorn.

Un autre lien ramène Patricia Dagorn au Gers, son ex mari, Luc Caron qui lui aura marqué davantage son passage dans le département ou il a été condamné par la cour d'assises d'Auch en 1993 à onze ans de prison pour viol sous la menace d'une arme, coups et blessures volontaires ou voie de fait et violence sur enfant de moins de quinze ans. A plusieurs reprises Patricia serait venue lui rendre visite.

L'accusée malgré des charges précises qui pèsent sur sa personne et des témoignages accablants même de ses proches, nie tout en bloc. Le tribunal parviendra-t-il à faire toute la lumière sur les faits qui lui sont reprochés. Elle risque cette fois la perpétuité